#### AR PREFECTURE

017-211703475-20200924-2020\_09\_D5-DE Regu le 25/09/2020



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

| OBJET: D5 - SCIC Belle Factory - Convention d'objectifs 2019-2021 avec la Ville -<br>Avenant N° 4   |
|---|
| Date de convocation : 18 septembre 2020   |
| Nombre de conseillers en exercice :   |
| Nombre de présents  |
| Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Natacha<br>MICHEL, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD,<br>Adjoints ;   |
| Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Anne-Marie BREDECHE, Denis<br>PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Médéric<br>DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN formant la majorité des membres en exercice. |
| Excusés ayant donné pouvoir : 5   |
| Jean-Louis BORDESSOULES à Mme la Maire ; Patrice BOUCHET à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Marylène JAUNEAU ; Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN.  |
| Absents excusés : 3   |
| Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX; Henoch CHAUVREAU; Patrick BRISSET.   |
| Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire   |
| Secrétaire de séance : Myriam DEBARGE   |
| Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.  |

\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

# TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020\_09\_D5-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

#### AR PREFECTURE

017-211703475-20200924-2020\_09\_D5-DE

Regu le 25/09/2020

Conseil municipal du 24 septembre 2020

N° 5 - SCIC Belle Factory -

# Convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2021 avec la Ville - Avenant n° 4 – Formation sécurité incendie

Rapporteur : M Cyril CHAPPET

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer une convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2021 avec l'association Yellow (association précédemment dénommée Cognac Blues Passions) pour soutenir son projet visant à proposer une nouvelle offre culturelle dans le domaine des musiques actuelles, au sein de la salle de spectacle EDEN de Saint-Jean-d'Angély.

Par délibération du 4 juillet 2019, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 visant à actualiser la convention d'objectifs pluriannuelle au regard du nouveau statut de l'association Yellow devenue la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Belle Factory.

Par délibération du 30 avril 2020, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer l'avenant n° 2 visant à verser, à titre exceptionnel, la subvention 2020 à la SCIC Belle Factory dans sa totalité au mois de mai 2020 pour soutenir la SCIC dans la gestion des impacts de la crise sanitaire sur la programmation initialement établie et visant à préciser les dépenses ciblées par les financements alloués par la Ville à la SCIC compte tenu de la recherche de sources de financement complémentaires engagée par Belle Factory.

Dans la continuité, par délibération du 2 juillet 2020, le Conseil municipal a autorisé Mme la Maire à signer l'avenant n°3 visant à soutenir la SCIC Belle Factory compte tenu de l'absence de programmation au sein de la salle de spectacle EDEN, fermée pendant la crise sanitaire lié au virus Covid-19, la SCIC souhaitant proposé une nouvelle forme de programmation adaptée aux mesures sanitaires.

La salle de spectacle va à nouveau être ouverte au public pour la saison culturelle 2020/2021 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Dans le cadre de son exploitation, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a établi un protocole de sécurité incendie et souhaite mobiliser les partenaires professionnels pour avoir une action coordonnée sur les mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité du public au sein de l'établissement en cas d'incendie. Pour ce faire, elle propose d'organiser une formation relative à l'évacuation du public, cette formation organisée par un organisme spécialisé le 2 novembre 2020 (1/2 journée) est payante. Sa prise en charge par la Ville dans le cadre du partenariat mis en place, doit être valorisée au titre des aides indirectes dans la convention. Le montant de cette aide indirecte sera inscrit au compte administratif 2020.

# TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020\_09\_D5-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020

Affiché le 25 septembre 2020

#### AR PREFECTURE

017-211703475-20200924-2020\_09\_D5-DE

Regu le 25/09/2020

Conseil municipal du 24 septembre 2020

Afin d'actualiser la convention d'objectifs pluriannuelle au regard de la proposition de formation envisagée, il convient de modifier la convention signée initialement le 2 avril 2019 conformément à l'avenant n° 4 correspondant ci-après. Le montant de la subvention annuelle maximale fixé à 50 000 € reste inchangé.

Ainsi il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention d'objectifs pluriannuelle 2019/2021 entre la Ville de Saint-Jean-d'Angély et la SCIC Belle Factory ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer cet avenant.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) :

Pour : 26Contre : 0Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

# TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20200924-2020\_09\_D5-DE Accusé de réception Sous-préfecture le 25 septembre 2020 Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.